

<http://www.crifrance.com/actu-islamophobie/communique-cri-coordination-contre>



COMMUNIQUE CRI

(Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie) sur l'affaire Aikel

07 83 04 83 19

coordination@crifrance.com

- Actu islamophobie -

Date de mise en ligne : mardi 17 mars 2015

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

La CRI dans son constant souci de transparence et d'équité tient à revenir sur l'affaire de Aikel, jeune homme âgé de 28 ans, déficient mental, incarcéré...

Lyon, le 17.03.2015

La CRI dans son constant souci de transparence et d'équité tient à revenir sur l'affaire de Aikel, jeune homme âgé de 28 ans, déficient mental, incarcéré peu après les attentats du 7 janvier 2015, accusé et condamné à six mois de prison ferme pour apologie du terrorisme parce qu'il aurait crié « Allahou Akbar » dans la rue à Bourgoin-Jallieu.

La CRI ayant décidé avec l'accord de la famille de prendre en charge cette affaire, a fait signer deux documents afin de donner mandat à notre avocat attitré Me Gilles Devers le 5 mars dernier. Le lendemain, nous avons établi, pour la nécessité d'une médiatisation, une vidéo où la maman, la soeur et le frère témoignent devant le commissariat de police. Le 7 mars 2015, rendez-vous était pris à 18 heures chez l'avocat.

Cependant, la famille s'est désistée deux heures avant le rendez-vous et n'a pas souhaité poursuivre sa communication avec le CRI.

Nous apprendrons par la suite qu'un « mouvement d'entraide a pris le relais en dénonçant implicitement notre association d'avoir abandonné l'affaire d'une part et en faisant appel à des dons à hauteur de 3500 euros d'autre part pour le financement d'avocat au sein de la LDJM (Ligue de Défense Judiciaire des Musulmans) dont le président Karim Achoui a publiquement mentionné que la ligue prenait en charge gratuitement les victimes d'islamophobie.

Notre propos ici est de clarifier les événements sur cette triste affaire, d'avertir le public sur certaines pratiques de communication qui frôlent la diffamation et d'inviter à vérifier l'identité des organisations de défense des victimes d'islamophobie ou « mouvements d'entraide ».

La Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie